

Pyénées Atlantiques

Faire Garder son Enfant



1981

LES PLACEMENTS FAMILIAUX

Pour faciliter le choix des familles, ce répertoire gratuit des possibilités de garde et de leurs principales caractéristiques pour les enfants de 0 à 6 ans dans les Pyrénées-Atlantiques vous est proposé par :

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (P.M.I.) ET LE CENTRE SOCIAL DE LA PEPINIERE.



Afin de permettre à la mère de travailler, d'avoir des loisirs ou une activité extérieure, pour donner au jeune enfant la possibilité de vivre d'autres expériences, la plupart des familles se trouvent confrontées, à un moment donné, au problème de la garde de leurs jeunes enfants.

L'expérience et les connaissances actuelles sur le développement de l'enfant démontrent combien le choix du mode de garde, sa qualité et sa continuité, contribuent à son épanouissement tout en sécurisant l'atmosphère éducative de la famille.

Tout changement de mode de garde dans la petite enfance est préjudiciable à l'enfant et il est souhaitable d'envisager l'éventualité d'une garde, avant la fin de la grossesse, surtout dans le cas où la mère exerce une activité professionnelle. Pour les haltes-garderies, qui permettent à la mère de se libérer quelques heures ou plusieurs demi-journées par semaine, il est recommandé de prévoir l'inscription de l'enfant une semaine environ avant le placement.

Dans tous les cas et quel que soit l'âge de l'enfant, on facilitera de beaucoup la séparation mère / enfant en le familiarisant progressivement avec son nouveau mode de garde.

Pour de plus amples informations, nous invitons les parents à prendre contact directement et le plus tôt possible avec les différents établissements susceptibles de les intéresser :

- Assistantes maternelles	p. 2
- Crèches familiales	p. 4
- Crèches collectives	p. 6
- Haltes-Garderies	p. 11
- Jardins d'enfants	p. 20
- Maisons Maternelles et pouponnières	p. 24

L'Assistante Maternelle agréée est une personne reconnue apte, après contrôle médico-social de la D.D.A.S.S., à garder chez elle un ou plusieurs enfants, selon l'appréciation des services de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.).

L'agrément est accordé pour une durée d'un an renouvelable chaque année, susceptible d'être retiré ou suspendu.

Les Assistantes Maternelles sont désormais constituées en profession et leurs statuts sont définis par une circulaire ministérielle qui prévoit notamment une formation destinée à les aider dans leur tâche éducative.

Ce mode de garde surveillé (par un service de P.M.I. ou de crèche familiale . . .) permet à l'enfant de bénéficier d'une relation humaine individuelle dans un cadre familial : cette relation peut se prolonger après l'âge de 3 ans et en dehors des heures scolaires. Ces heures de garde s'adaptent avec souplesse aux horaires de travail des parents.

N.B. — Toute personne non agréée qui garde régulièrement des enfants sans lien de parenté avec elle, s'expose à des sanctions pénales.

Placement libre chez une Assistante Maternelle agréée

Chacune des 12 circonscriptions sociales de la D.D.A.S.S. tient à la disposition des familles la liste des Assistantes Maternelles agréées disponibles. Les familles contactent l'Assistante Maternelle et s'entendent avec elle sur les modalités de la garde de l'enfant.

Les frais de garde sont à la charge de la famille, employeur de l'Assistante Maternelle. Depuis le 1er juillet 1980, la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse de Secours Minier accordent à leurs allocataires une prestation équivalente aux charges patronales, pour les enfants de 0 à 3 ans.

Salaire minimum de l'Assistante Maternelle :

- Garde à la journée (8 h ou plus) : 2 h de SMIG par jour, non compris l'entretien et la nourriture de l'enfant (entente à l'amiable).
- Garde horaire (moins de 8 h par jour) 1/4 de SMIG par heure, non compris entretien et nourriture (entente amiable).

BIARRITZ et COMMUNES VOISINES

ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE

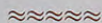
64, Avenue de Verdun
64200 - BIARRITZ
Tél. : (59) 24.79.52

Possibilité d'accueil de la Crèche : environ 400 enfants.

L'Assistante Maternelle est autorisée à garder un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans (y compris les siens) après accord de la Commission d'agrément et de placement de la D.D.A.S.S.

Huit puéricultrices assurent les permanences et le suivi mensuel du placement.

Les tarifs sont calculés selon les revenus des parents. Chaque semaine est payable d'avance suivant le nombre de jours de placement qui est fixé lors de l'inscription de l'enfant.



PAYS BASQUE

ASSOCIATION INTERCANTONALE D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Crèche Familiale

Mairie d'HASPARREN - Tél. : (59) 29.60.22

Possibilité d'accueil : 40 enfants.

L'Assistante Maternelle est autorisée à garder un ou plusieurs enfants après accord de la Commission d'agrément et de placement de la D.D.A.S.S.

La surveillance du placement est assurée par les puéricultrices et le service social de la P.M.I.

Les tarifs sont établis selon les revenus des familles et l'appréciation des Bureaux d'Aide Sociale des Communes qui subventionnent cette crèche familiale.

LES CRECHES COLLECTIVES

Ces établissements sont destinés à garder, le jour et pendant le temps de travail de leurs parents, les enfants de moins de trois ans.

Toutes les Crèches du département sont ouvertes du lundi au vendredi et accueillent de 12 à 100 enfants, répartis par groupes d'âges.

Les horaires sont stricts et impliquent que les parents aient un horaire de travail régulier. Cependant, le temps de garde de chaque enfant reste souple, à l'intérieur du cadre limite d'ouverture de chaque crèche.

Ce mode de garde (sous le contrôle sanitaire des services de P.M.I.) présente des garanties certaines sur le plan de la sécurité (locaux spécialement aménagés, surveillance médicale régulière par un médecin pédiatre, nourriture contrôlée et équilibrée . . .). D'autre part, la crèche favorise la socialisation par la valeur structurante des jeux entre enfants et l'animation d'un personnel spécialisé.

Le gros handicap des crèches qui était l'éviction d'un enfant pour une petite maladie tend à s'atténuer. Actuellement, en effet, toutes les crèches acceptent d'accueillir un enfant atteint de maladie bénigne non contagieuse (les médicaments peuvent être administrés à la crèche sur présentation de l'ordonnance du médecin traitant).

BEARN

CRECHE DU CENTRE POUR L'ENFANCE «JOYEUX BEARN»

1, Avenue de Saragosse
64000 PAU - Tél. : (59) 02.70.89

(Arrêt du Bus n°5 - avenue de Buros)

Elle accueille 45 enfants âgés de **3 mois à 3 ans** du lundi au vendredi de 7 h 15 à 19 h.

La direction administrative de la Crèche est assurée par la directrice du Centre «JOYEUX BEARN». La responsabilité du service est confiée à une puéricultrice secondée par une éducatrice de jeunes enfants et sept auxiliaires de puériculture.

Un médecin pédiatre de la P.M.I. assure la surveillance médicale.

Les enfants sont amenés directement dans leur service respectif par leurs parents et gardent leurs vêtements personnels.

La Crèche ferme un mois l'été mais la Crèche ST VINCENT DE PAUL peut accueillir les enfants dont les parents ne seraient pas en congés pendant cette fermeture.

TARIFS : Voir page 16



CRECHE MUNICIPALE ST VINCENT DE PAUL

9, rue Louis Lacaze
64000 PAU - Tél. : (59) 30.78.87

(Arrêt de Bus : rue Carnot)

Elle peut accueillir 100 enfants de la fin du congé de maternité de la mère jusqu'à **3 ans**. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7 h à 19 h.

La direction est confiée à une directrice puéricultrice, secondée par deux puéricultrices, une éducatrice de jeunes enfants et 17 auxiliaires de puériculture.

Un médecin pédiatre assure la surveillance médicale.

Les vêtements de jour des enfants peuvent être fournis et entretenus par la crèche. Les parents peuvent pénétrer dans les différents services.

La crèche ferme un mois l'été et la crèche du Centre «JOYEUX BEARN» peut accueillir les enfants dont les parents ne seraient pas en congés pendant cette période.

TARIFS : Voir page 16



LES MINI-CRECHES DU SERVICE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

Centre Social «La Pépinière»
6 et 8 avenue R. Schumann
64000 PAU - Tél. : (59) 02.82.20 +

Le service d'Accueil pour la petite enfance, est une association qui regroupe les trois mini-crèches de PAU - BILLERE et LESCAR. Ce sont de petites unités de 12 à 15 enfants âgés de **10 semaines à 3 ans**. Elles emploient trois auxiliaires de puériculture par unité.

Un service central comprend : un directeur, deux puéricultrices et une psychologue vacataire.

Chaque unité se compose de plusieurs chambres, d'une ou deux salles de jeux, d'un coin repas, d'une salle d'eau, d'une cuisine où le personnel prépare les repas et d'un jardin particulier.

Les enfants gardent leurs vêtements personnels.

Les Mini-crèches sont très largement ouvertes aux parents.

Pour chaque unité, le médecin pédiatre du secteur P.M.I. assure la surveillance médicale.

Pendant les vacances d'été une unité reste toujours ouverte.

TARIFS : Voir page 16

MINI-CRECHE DE PAU

Centre Social «La Pépinière»
6 et 8, avenue Robert Schumann - Tél. : (59) 02.82.20 +
Accueille 12 enfants du lundi au vendredi de 7 h 45 à 18 h 45.

Inscription prioritaire pour les enfants de la Ville de PAU.

MINI-CRECHE DE BILLERE

Centre Communal d'Action Sociale «BEARN et GASCOGNE»
Avenue de Lons
64140 BILLERE - Tél. : (59) 62.04.08

..... Accueille 15 enfants du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.
Inscription prioritaire pour les enfants de la Ville de BILLERE.

Une éducatrice de jeunes enfants, secondée par deux auxiliaires de puériculture, est plus spécialement chargée d'organiser des activités d'éveil.

Les enfants gardent leurs vêtements personnels.

Fermeture annuelle du 31 juillet au 1er septembre.

TARIFS et PARTICIPATION des familles établis par la municipalité.



**ETABLISSEMENT L'ERMITAGE
MINI-CRECHE**
8, rue Pringle - 64200 BIARRITZ
Tél. : (59) 24.06.58

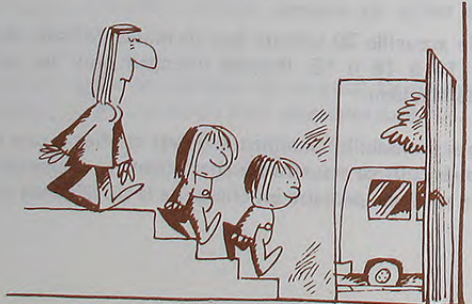
Elle peut accueillir 10 enfants âgés de **2 mois à 3 ans**, du lundi au vendredi, de 7 h à 20 h.

La direction est assurée par la puéricultrice de l'Etablissement et la surveillance médicale quotidienne par un médecin pédiatre.

Trois auxiliaires de puériculture s'occupent des enfants.

- Voir établissement l'Ermitage, page 21
- Voir Halte-Garderie «Non-Stop», page 19

TARIFS : Identiques à ceux de la crèche municipale de Biarritz.



LES HALTES-GARDERIES

Elles accueillent les enfants âgés de **3 mois à 6 ans maximum**, quelles que soient les activités de leur mère. La garde peut être occasionnelle et pour un temps très court ou plus régulière : une ou plusieurs demi-journées ou journées par semaine.

Certaines Haltes-Garderies du département fonctionnent en journée continue de manière à répondre aux besoins des mères qui travaillent à temps partiel.

Ce mode de garde permet également aux mères qui restent au foyer d'avoir des loisirs, (la plupart des Haltes sont intégrées dans une structure type Centre Social) d'exercer une activité à l'extérieur ou tout simplement de faire des courses en toute tranquillité. Il donne la possibilité au jeunes enfant élevé complètement par sa mère, d'avoir des contacts avec des enfants de son âge.

Dans ces établissements, un personnel de plus en plus spécialisé s'occupe des enfants et leur assure des conditions, de garde satisfaisantes sur le plan pédagogique, de l'hygiène, du confort et de la sécurité.

Signalons que la plupart des Haltes-garderies, accueillent plus spécifiquement le mercredi, les enfants d'âge scolaire, de moins de 6 ans et qu'elles peuvent assurer exceptionnellement une garde temporaire ou à temps plein (maladie ou maternité de la mère, urgence familiale, attente d'une place dans une crèche, etc. . .).

BEARN

HALTE-GARDERIE DU CENTRE SOCIAL « LA PEPINIERE » département «PETITE ENFANCE»

6 et 8, avenue Robert Schumann - 64000 PAU
Tél. : (59) 02.82.20 +

Arrêt de Bus : Cours Lyautey

Elle peut accueillir de 20 à 25 enfants âgés de **3 mois à 6 ans** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Possibilité de journée continue jusqu'à concurrence de 5 demi-journées par semaine. Une douzaine de repas peuvent être servis par jour.

La direction est assurée par le directeur du Centre Social secondé par une éducatrice de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture avec le concours d'une psychologue.

Les parents ont très librement accès à tous les locaux. Un jardin ombragé est commun avec la mini-crèche.

Fermeture annuelle : 4 semaines l'été (concertation avec les autres Haltes).

TARIFS : Voir page 16



HALTE-GARDERIE du CENTRE SOCIAL du HAMEAU

Rue Monseigneur Campo
OUSSE DES BOIS - 64000 PAU
Tél. : (59) 30.14.63

Arrêt de Bus : Centre Commercial OUSSEdes BOIS

Elle peut accueillir 25 enfants âgés de **3 mois à 6 ans**, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 18 h 15. Possibilité de journée continue pour une dizaine d'enfants. Les repas sont servis par le personnel de la Halte-garderie tous les jours sauf le mercredi. Un même enfant peut être accueilli au maximum 8 demi-journées ou 3 journées continues par semaine.

La direction administrative est assurée par la responsable du Centre Social, secondée par une assistante sociale.

Le personnel comprend une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et deux employés.

Les locaux récents sont clairs et spacieux avec accès direct sur une cour. Les parents pénètrent librement dans les salles de jeux.

Fermeture annuelle 4 semaines l'été - concertation avec les autres Haltes-garderies de l'agglomération paloise, pour échelonner les dates de fermeture.

TARIFS : Voir page 16



HALTE-GARDERIE DU CENTRE POUR L'ENFANCE « JOYEUX BEARN »

Avenue de Saragosse - 64000 PAU
Tél. : (59) 02.70.89

Arrêt de Bus : n°5 avenue de Buros

Elle peut accueillir 20 enfants âgés de **3 mois à 3 ans** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 15. Des repas peuvent être pris exceptionnellement pendant les heures d'ouverture.

La direction administrative est assurée par la directrice du Centre du JOYEUX BEARN.

Une responsable de la Halte et une employée s'occupent des enfants, secondées par une éducatrice de jeunes enfants à temps partiel.

La Halte dispose d'un jardin ombragé. Les parents pénètrent librement dans le service.

Fermeture annuelle : 4 semaines en août.

TARIFS : Voir page 16

